

# FRUCTI EURO ISR (EX- FRUCTI EURO 50)

## PROSPECTUS

En date du 3 avril 2018

### I CARACTERISTIQUES GENERALES

#### 1 Forme de l'OPCVM

**DENOMINATION**  
FRUCTI EURO ISR

**FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE**  
Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

**NOURRICIER**  
Fonds nourricier du compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND (Action M/D(EUR)) de la SICAV MIROVA FUNDS.

**DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE**  
OPCVM créé le 28 novembre 2003 pour une durée de 99 ans.

**DATE D'AGREMENT AMF :**  
L'OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/10/2003.

**SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION**

	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de comptabilité	Souscripteurs Concernés	Valeur Liquidative d'origine	Fractionnement de part	minimum de souscription
Parts	FR0010032169	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	67,51 euros	Un dix-millième	Un dix-millième

**INDICATION DU LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE REGLEMENT, LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE**

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs du nourricier sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MIROVA  
59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS  
e-mail : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site [www.mirova.com](http://www.mirova.com)

Les documents d'informations relatifs au compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND, de droit luxembourgeois, agréé par la CSSF, sont disponibles auprès de

MIROVA  
59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS  
e-mail : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction « Service clients » de MIROVA.

## 2 Acteurs

### ❑ **SOCIETE DE GESTION**

MIROVA  
Forme juridique : Société Anonyme  
Agréée en 2002 sous le numéro GP02014  
59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

### ❑ **DEPOSITAIRE, CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT PAR DELEGATION DE LA SOCIETE DE GESTION ET ETABLISSEMENT EN CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES DES PARTS :**

CACEIS Bank,  
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration  
Etablissement de crédit agréé auprès du CECEI  
1-3 place Valhubert  
75206 PARIS CEDEX 13

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Règlementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPCVM. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : [www.caceis.com](http://www.caceis.com)

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

### ❑ **CENTRALISATEUR :**

- Dénomination ou raison sociale : CACEIS BANK
- Forme juridique : établissement de crédit agréé par le C.E.C.E.I
- Siège social : 1-3, place valhubert, 75013 Paris
- Adresse postale : 1-3, place valhubert, 75206 Paris cedex 13.

Par délégation de la Société de gestion, CACEIS Bank est investi de la mission de gestion du passif (tenue des registres des parts) de l'OPCVM et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts de l'OPCVM.

### ❑ **CONSERVATEUR PAR DELEGATION :**

CACEIS Bank,  
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration  
Etablissement de crédit agréé auprès du CECEI  
1-3 place Valhubert  
75206 PARIS CEDEX 13

### ❑ **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

KPMG AUDIT, représenté par Monsieur Olivier FONTAINE  
1 cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

❑ **COMMERCIALISATEURS**

Agences des BANQUES POPULAIRES REGIONALES et Natixis Investment Managers.  
La liste et l'adresse de chaque Banque Populaire régionale sont disponibles sur le site Internet « Banque Populaire.fr ».

❑ **DELEGATAIRES**

**Délégation comptable :**

CACEIS Fund Administration

Siège social : 1-3, place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75 206 Paris cedex 13

Nationalité : CACEIS Fund Administration est une société de droit français.

❑ **CONSEILLERS**

Néant.

## II MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

### 1 Caractéristiques générales :

❑ **CARACTERISTIQUES DES PARTS OU ACTIONS :**

◆ Code ISIN : FR0010032169

◆ Nature du droit attaché à la catégorie des parts : Chaque investisseur dispose d'un droit de copropriété proportionnel au nombre de parts possédées. L'information sur les modifications affectant l'OPCVM est donnée aux porteurs par tous moyens conformément aux instructions de l'AMF. La gestion l'OPCVM qui n'est pas doté de la personnalité morale et pour lequel ont été écartées les règles de l'indivision et des sociétés, est assurée par la société de gestion qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif. Dans ce cadre, la société de gestion exerce le droit de vote attaché aux titres en portefeuille.

◆ Droit de vote : Aucun droit de vote n'étant attaché aux parts d'un OPCVM, les décisions sont prises par la société de gestion. La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège de la société de gestion ou sur le site [www.mirova.com](http://www.mirova.com).

◆ Modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par CACEIS Bank. L'administration des parts est effectuée par EUROCLEAR France.

◆ Forme des parts : Nominatives et/ou au porteur.

◆ Fractionnement des parts : Les parts circulent en dix-millièmes de part.

❑ **Date de clôture :**

31 décembre. La prochaine clôture sera au 31 décembre 2014.

1<sup>ère</sup> clôture : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2004.

❑ **INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL :**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Les porteurs de parts peuvent supporter des impositions sur les revenus distribués ou lors de la cession des parts de l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ainsi qu'aux plus ou moins-values réalisées par OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables qui prennent en compte la situation fiscale du porteur de parts, sa résidence fiscale ainsi que la juridiction des investissements effectués par l'OPCVM. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts du fonds sont éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

## 2 Dispositions particulières

### ❑ CLASSIFICATION :

Actions des pays de la zone euro

### ❑ DETENTION DE PARTS OU ACTIONS DE D'OPCVM ET/OU DE FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE

Jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPCVM.

### ❑ OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion de FRUCTI EURO ISR est le même que celui du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

### **Rappel de l'objectif de gestion du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND :**

*L'objectif d'investissement du MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND (le « Compartiment Maître ») consiste à obtenir une performance supérieure à l'Indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, libellé en euro, sur la durée minimale d'investissement recommandée de 5 ans, grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable.*

### ❑ INDICATEUR DE REFERENCE :

### **Rappel de l'indicateur de référence du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND :**

*L'indice de Référence du Compartiment Maître est l'Indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, libellé en euro, qui est représentatif des marchés boursiers de la zone euro.*

### ❑ STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

L'OPCVM est investi en totalité dans le compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND et à titre accessoire en liquidités.

### **Rappel de la stratégie d'investissement du Compartiment Maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND :**

*« Devise de Référence : Euro (EUR) »*

*Le Compartiment s'inscrit dans une stratégie multithématique d'investissement responsable sur les marchés de la zone euro, axée sur le développement durable.*

*Il est géré de manière active en combinant des convictions fortes sur des thèmes durables et une sélection des titres.*

*Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés et combine à la fois des aspects financiers et ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette analyse doit vérifier que l'entreprise répond aux critères suivants :*

- *capacité à fournir des solutions innovantes positives destinées à répondre aux problèmes liés à des thèmes durables identifiés ;*
  - *caractère durable du business model; positionnement concurrentiel, équipe et capacité à financer la croissance ;*
  - *qualité globale de ses pratiques ESG.*
- Le processus d'investissement n'est pas fondé sur un processus quantitatif*

*Le compartiment cherchera à investir dans des sociétés bénéficiant de perspectives de croissance à long terme et offrant une valorisation attractive à moyen terme.*

*Le portefeuille est élaboré à partir des choix du Gestionnaire Financier par Délégation qui identifie les meilleures opportunités d'investissement exemptes de contraintes relatives à la capitalisation boursière, aux secteurs et à la pondération par rapport à l'Indice de Référence. Le Compartiment est susceptible de diverger sensiblement de l'Indice de Référence.*

*Le portefeuille du Compartiment investit au moins 80 % dans des actions de sociétés de la zone euro qui développent des produits ou des services destinés à répondre aux principaux enjeux durables, selon 8 thèmes : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, santé, informatique et finance.*

*Le Compartiment investira de manière permanente au moins 75 % de son actif net dans des titres éligibles au « Plan d'Épargne en Actions » de droit français, et sera donc éligible au Plan d'Épargne en Actions.*

*L'exposition du Compartiment au risque de taux de change n'excède pas 10 % de l'actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % sur le marché monétaire et en liquidités.*

#### **Investissement dans des organismes de placement collectif**

*Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des organismes de placement collectif.*

#### **Utilisation des produits dérivés ou d'autres techniques et instruments d'investissement**

*Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture et de placement, et conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de prise et mise en pension, tel que décrit dans la rubrique ci-dessous intitulée « Utilisation des Produits Dérivés, Techniques Spéciales d'Investissements et de Couverture ». Le compartiment peut recourir à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ainsi qu'à des opérations de prise et mise en pension de titres. Le cas échéant, la section « Utilisation des produits dérivés ou d'autres techniques et instruments d'investissement » devra être modifiée pour se conformer à la Règlementation SFT. »*

#### **• Profil de risque :**

*Le profil de risque de l'OPCVM nourricier FRUCTI EURO ISR est identique au profil de risque du Compartiment Maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND (action M) comme défini ci-dessous :*

#### **Perte de Capital**

*La valeur et le rendement sont de nature à fluctuer avec le temps (notamment en raison des fluctuations de taux de change), de même que les Actions peuvent, au moment du rachat, présenter une valeur supérieure comme inférieure à leur coût initial. Rien ne garantit que le capital investi dans une Action sera en intégralité retourné à l'investisseur.*

#### **Actions**

*Le fait d'investir dans des actions implique des risques liés aux chutes de cours imprévisibles, aux périodes de sous-performance de cours donnés, ou à une chute du marché boursier dans son ensemble.*

#### **Taille de Capitalisation des Sociétés – Sociétés à Petite et Moyenne Capitalisation**

*Les investissements dans les petites et moyennes capitalisations peuvent comporter des risques plus importants que les investissements dans les grandes entreprises, y compris moins de ressources managériales et financières. Les actions de petites et moyennes entreprises peuvent être particulièrement sensibles aux variations imprévues des taux d'intérêt, des coûts d'emprunt et des bénéfices. En conséquence de négociations moins fréquentes, les actions des petites et moyennes entreprises peuvent également être sujettes à des fluctuations de prix plus importantes, devenant ainsi moins liquides.*

### **Premiers Appels Publics à l'Épargne (PAPE)**

Les investisseurs sont invités à noter que certains Compartiments, en dépit de leur politique d'investissement et/ou de restrictions, ne sont pas admissibles pour participer à des PAPE de titres, en raison du fait que la société-mère et/ou les filiales de la Société de Gestion, qui n'ont elles-mêmes pas le droit de participer à des PAPE de titres, ou encore d'autres investisseurs soumis aux mêmes restrictions, ont investi dans ces Compartiments. Une telle inadmissibilité aux PAPE de titres résulte en une perte d'opportunité d'investissement, ce qui peut affecter négativement la performance du Compartiment concerné.

### **Taille de Capitalisation des Sociétés**

#### **Sociétés à petite capitalisation**

L'investissement dans des sociétés à petite capitalisation peut comporter des risques plus importants que l'investissement dans de plus grandes entreprises, ainsi que des ressources managériales et financières inférieures. Les actions des petites entreprises peuvent être particulièrement sensibles aux variations imprévues des taux d'intérêt, des coûts d'emprunt et des bénéfices. En conséquence d'échanges moins fréquents, les actions des petites entreprises peuvent également être soumises à des fluctuations de prix plus importantes et peuvent être moins liquides.

#### **Sociétés à grande capitalisation**

Les Compartiments investissant dans les sociétés à grande capitalisation sont susceptibles d'obtenir une performance inférieure à certains autres fonds d'actions (notamment ceux axés sur les titres de petites sociétés) au cours des périodes où les actions des grandes entreprises sont pour la plupart en déclin. De la même manière, les sociétés bien établies ne sont généralement pas assez flexibles et sont parfois incapables de réagir rapidement aux défis de la concurrence, tels que l'évolution en matière de technologie et de goûts des consommateurs, ce qui est susceptible de nuire à la performance du Compartiment.

### **Taux de change**

Certains Compartiments investissent dans des titres libellés dans plusieurs devises, qui sont différentes de leur devise de référence. Les variations des taux de change des devises étrangères ont une incidence sur la valeur de certains titres détenus par ces Compartiments.

### **Concentration géographique**

Certains Compartiments concentrent leurs investissements dans des entreprises situées dans des régions mondiales spécifiques, ce qui implique davantage de risques que dans le cadre d'investissements à l'étendue géographique plus vaste. En conséquence, ces Compartiments sont susceptibles d'obtenir une performance inférieure à celle des fonds qui investissent dans d'autres parties du monde, lorsque les économies de leur zone d'investissement éprouvent des difficultés ou que leurs actions sont en déclin. Par ailleurs, les économies de la zone d'investissement de ces Compartiments peuvent être significativement affectées par des évolutions politiques, économiques ou réglementaires défavorables.

### **Concentration du Portefeuille**

Bien que la stratégie de certains Compartiments consistant à investir dans un nombre limité d'actions offre la possibilité de générer des rendements attractifs dans le temps, cette stratégie est susceptible d'augmenter la volatilité de la performance de l'investissement de ces Compartiments par rapport aux fonds qui investissent dans un grand nombre d'actions. Si les actions dans lesquelles ces Compartiments investissent sont peu performantes, les Compartiments pourraient subir des pertes plus importantes que si l'investissement avait porté sur un plus grand nombre d'actions.

Pour une description complète des risques liés à un investissement dans le Compartiment Maître, veuillez vous reporter au chapitre intitulé « Principaux Risques » du prospectus de la SICAV MIROVA FUNDS.

❑ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Ouvert à tous les souscripteurs, l'OPCVM s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas d'aversion au risque.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au moins.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans l'OPCVM dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend aussi des paramètres inhérents au porteur, notamment de sa situation patrimoniale. Aussi, est-il recommandé de contacter son conseiller habituel pour avoir une information plus adaptée à sa situation personnelle.

❑ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS**

Les revenus sont intégralement capitalisés.

La comptabilisation des intérêts est effectuée selon la méthode dite des intérêts encaissés.

❑ **CARACTERISTIQUES DES PARTS OU ACTIONS**

Les parts sont libellées en euros et décimalisées aux dix-millièmes.

Nominal (à la création) : 67,51 euros.

❑ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès des guichets des BANQUES POPULAIRES REGIONALES, de NATIXIS et CACEIS Bank et centralisées par le dépositaire chaque jour de valorisation, à 11h30. Elles sont exécutées, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celles mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK.

❑ **DATE ET PERIODICITE ET DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg.

Le calcul de la valeur liquidative précédant un week-end et/ou un jour férié légal au Luxembourg n'inclura pas les coupons courus durant cette période. Elle sera datée du jour précédent cette période non ouvrée.

Elle est disponible auprès de :

MIROVA

59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Site internet : « [www.mirova.com](http://www.mirova.com) »

des guichets des Banques Populaires régionales et de NATIXIS.

Les souscriptions et les rachats peuvent porter sur des centièmes de part.

❑ **FRAIS ET COMMISSIONS :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au distributeur, etc...

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux maximum barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	En numéraire : 3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	En numéraire : 0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum barème
Frais de gestion financière	Actif net	1,50 %
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,80 %
Commission de surperformance	Actif net	néant
La société de gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	0%

**Rappel des frais et commissions du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND**

Catégorie d'actions	Frais de Gestion	Frais de Administration	Frais Globaux	Commission de souscription Maximum	Commission de rachat Maximum	Commission de surperformance
M/D (EUR)	0,70 % p.a	0,10 % p.a	0,80 % p.a	Néant	Néant	Néant

Les « Frais Globaux » représentent la somme des « Frais de Gestion » et des « Frais d'Administration »

### III INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

**DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT LE FIA**

Les documents annuels et périodiques du FIA peuvent être adressés aux porteurs qui en font la demande écrite auprès de :

MIROVA  
59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS  
Direction « Services Clients »  
[ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Ces documents lui seront adressés dans un délai d'une semaine.

Les documents d'information relatifs au compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND de droit luxembourgeois, agréé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), sont disponibles auprès de :

MIROVA

59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Direction « Services Clients »

[ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

Ces documents lui seront adressés dans un délai d'une semaine.

❑ **REGLES DE CONDUITE INTERNES D'INFORMATION DU FONDS MAITRE ET DE SON NOURRICIER.**

La société de gestion du fonds nourricier est MIROVA et celle du fonds maitre est Ostrum Asset Management, elles ont mis en place des règles de conduite internes d'information afin que le fonds nourricier respecte ses obligations réglementaires. Ces règles de conduite interne concernent entre autres, les informations nécessaires à l'établissement des rapports réglementaires des fonds, l'échange des informations concernant les prospectus et les DICI des fonds suite à une modification et certaines modalités en matière de souscription/rachat.

❑ **INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP**

Les porteurs de parts sont informés des changements concernant le FCP selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés

❑ **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) :**

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM/FIA concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

## IV REGLES D'INVESTISSEMENT

### Synthèse des actifs éligibles et de leurs principales limites réglementaires de détention

#### 1° Actifs éligibles

Les actifs éligibles à l'actif de l'OPCVM sont :

Les actions du Compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND (action M/D (EUR)) de la SICAV luxembourgeoise MIROVA Funds.

#### 2° Limites de détention

Les actions du compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND de la SICAV luxembourgeoise MIROVA Funds peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

L'OPCVM FRUCTI EURO ISR peut détenir jusqu'à 100 % des actions M/D (EUR) du compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND de la SICAV luxembourgeoise MIROVA Funds.

L'OPCVM respecte les règles d'investissement édictées par le code monétaire et financier.

## V RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement

## **VI REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS**

Les titres détenus dans le portefeuille de l'OPCVM nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND (action M/D(EUR)) de la SICAV luxembourgeoise MIROVA Funds.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPCVM et ne sont pas additionnés au prix.

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du coupon couru.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

## **VII REMUNERATION**

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur [www.mirova.com](http://www.mirova.com).

\*\*\*